UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DAJI/SAI/NN/CB/n°2021-2022-124

Commission de la formation et de la vie universitaire

Arrêté de composition

Le Président du Conseil académique de l'Université de La Réunion

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-6 et L.712-6-1 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu les arrêtés de proclamation des résultats relatifs aux scrutins des 24-25 septembre et du 1er décembre 2020 ;
Vu la délibération n°20-05-2021 du Conseil d'administration en date du 20 mai 2021 relative à l'élection à la présidence de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2021-01 du Conseil d'administration en date du 28 janvier 2021 portant élection de Monsieur Gilles LAJOIE, Professeur des Universités, à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2021-74 du Conseil d'administration en date du 09 septembre 2021 portant élection de Madame Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Maître de conférences, à la Vice-présidence du Conseil d'administration en charge de la Formation et de la Vie Universitaire (VPFVU) ;
Vu l'arrêté de composition n°2020-2021-168 du Président du Conseil académique de l'Université de La Réunion en date du 1er avril 2021 ;
Vu la décision portant nomination de Monsieur Luçay SAUTRON en qualité de Directeur général des services par intérim à compter du 09 juin 2021 ;
Vu la désignation des personnalités extérieures par les membres de la CFVU en date du 11 février 2021 ;

Considérant les démissions des élus Usagers ;
Considérant la non-inscription des élus Usagers pour l'année universitaire 2021-2022 ;

ARRÊTE

Article 1er : Collège A professeurs et personnels assimilés

Secteur DEG
Madame RALSER Elise
Monsieur SMAOUI Hatem

Secteur LSHS
Madame DUBOIN Corinne
Monsieur IDELSON Bernard

Secteur ST
Monsieur BOYER Harry
Madame MORILLON Marianne

Secteur SANTE
Monsieur VON THEOBALD Peter

Article 2 : Collège B autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés

Secteur DEG
Madame CAMELIS Christèle
Madame CASSAM SOORMA Khadija

Secteur LSHS
Madame BENARD Fiona
Madame VAUGIEN-CHEUNG HOI PING Martine

Secteur ST

Monsieur	CUBIZOLLES Sylvain
Madame	MAGALON Hélène

Secteur SANTE

Madame	ROBERT DA-SILVA Christine

Article 3 : Collège BIATSS

Madame	BEUF Nathalie
Madame	FRINGUE Maria
Madame	HAMILCARO SOUPRAMANIEN Claudine
Madame	ROBERT Stéphanie
Monsieur	SEBASTIEN Didier

Article 4 : Collège Usagers

Secteur DEG

Titulaires		*Suppléants*	
Madame	ABLEZOT Damayandi	Monsieur	GOOLJANEE Shamir
Monsieur	CARPAYE Antony	Madame	LEROUX Angèle
Madame	DHOMBRES Ophélie	Monsieur	PAYET Silvain
Monsieur	HAMADA Ismael	Madame	FELIX Mélissa

Secteur LSHS

Titulaires		*Suppléants*	
Madame	CENTON Maeva	Madame	MOOSA Latifa
Monsieur	GUEST Romain	Monsieur	BEAUPAGE Maëll
Madame	RAMSAMY MOUTI Adeline	*Siège vacant*	
Monsieur	SAUTRON Rudrigue	Madame	OROSMANE Lucinda

Secteur ST

Titulaires		*Suppléants*	
Monsieur	FONTAINE Steeve	Madame	KWONG Oriane
Monsieur	GUICHARD Allan	Madame	BRILLANT Océane
Madame	LE GUEN Enora	Madame	DIOMAT Marie
Madame	WEBER Marie	Madame	BARCELLO Christyna

Secteur SANTE

Titulaires		*Suppléants*	
Madame	HOAREAU Lucile	Monsieur	RAFIDINIAINA Shami
Monsieur	LEGRAND Quentin	*Siège vacant*	

Article 5 : Collège des personnalités extérieures élues et nommées

Madame	MAILLOT-FAUBOURG Sabine
Monsieur	ROSIER Pierre
Monsieur	TEYSSEDRE Mickaël
Madame	VUILLERMOT Sonia

Article 6 : Présidence de la Commission de la formation et de la vie universitaire

La réunion de la Commission de la formation et de la vie universitaire est présidée par le président du Conseil académique. En cas d'empêchement, il peut déléguer la présidence de la commission au vice-président du Conseil d'administration, en charge de la formation et de la vie universitaire (VPCA-FVU).

Article 7 : Publicité et exécution

La Direction générale des services est chargée de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 08 MARS 2022

Le Président du Conseil Académique

Pr. Gilles LAJOIE